

Valence, le 29 mars 2018

académie
Grenoble

direction des services
départementaux
de l'éducation nationale
Drôme

L'inspecteur d'académie,
Directeur académique des services de
l'éducation nationale de la Drôme

**Division de
l'organisation
scolaire - 1^{er} degré**

Rythmes scolaires
rentrée 2018
Affaire suivie par
S.JAMON

Téléphone
04 75 82 35 12
Télécopie
04 75 82 35 10

Courriel :
ce.26i-moyens-1deg@ac-grenoble.fr

Adresse postale
Cité Brunet
BP 1011
26 015 Valence Cedex

Adresse des bureaux :

Place Louis Le Cardonnel
Cité Brunet
26 015 Valence Cedex

Conformément à l'article D 521-11 du code de l'éducation et en référence à l'arrêté n°2018-01 du 29 mars 2018 publié au recueil des actes de la préfecture de la Drôme, l'inspecteur d'académie, directeur académique des services de l'éducation nationale de la Drôme arrête, à compter du 1er septembre 2018, pour trois ans, soit jusqu'au 31 août 2021, les horaires scolaires pour l'(es) école(s) de votre commune comme suit:

E.E.PU - GUY ODEYER - 0261022V

lundi : 8h30-11h45 - 13h45-16h30

mardi : 8h30-11h45 - 13h45-16h30

mercredi : pas de cours

jeudi : 8h30-11h45 - 13h45-16h30

vendredi : 8h30-11h45 - 13h45-16h30

E.M.PU - GUY ODEYER - 0261182U

lundi : 8h30-11h30 - 13h30-16h30

mardi : 8h30-11h30 - 13h30-16h30

mercredi : pas de cours

jeudi : 8h30-11h30 - 13h30-16h30

vendredi : 8h30-11h30 - 13h30-16h30

Pour le Recteur et par délégation,
L'inspecteur d'académie, directeur académique
des services de l'éducation nationale,



Mathieu SIEYE

Monsieur le Maire
Hôtel de ville
Le Village
26750 SAINT PAUL LES ROMANS

CPI : Madame l'IEN de l'éducation nationale de la circonscription de Pays de Romans